



SIVOS DE L'UNION

GRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA NEUVILLE

Siège social : Mairie de Graimbouville

N° Siret : 25760485000012

90, route d'Etainhus 76430 Graimbouville

☎ 02 35 20 42 52 📧 sivosdelunion@graimbouville.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif ou compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SIVOS DE L'UNION ; elle est disponible sur les sites internet des communes de GRAIMBOUVILLE et de SAINT GILLES DE LA NEUVILLE.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du SIVOS DE L'UNION. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, la Présidente, ordonnatrice est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 02 avril 2025 par le comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du SIVOS DE L'UNION aux heures d'ouvertures du bureau. Ce budget a été réalisé sur les bases de la commission finances, il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De limiter le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de l'Etat et de la Région chaque fois que possible ;

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget du SIVOS DE L'UNION. D'un côté, la section fonctionnement concernant des affaires courantes, incluant les charges à caractère général, les charges du personnel, et autres charges de gestion courante (indemnités et subventions) du SIVOS DE L'UNION ; de l'autre, la section investissement par opération qui permet d'investir dans les écoles, la cantine et le secrétariat

1. La section fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet au SIVOS DE L'UNION d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du SIVOS DE L'UNION

Pour le SIVOS DE L'UNION :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine), aux participations des communes.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges à caractère général (alimentation, maintenance, fournitures administratives et scolaires.....), les charges de personnel et autres charges courantes(indemnités, subventions..)

La section de fonctionnement 2025 s'équilibre à 199 786 euros.

Le budget est équilibré.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Chapitre 11	80 386	Excédent brut reporté	11 058.22
Chapitre 12	109 600	Recettes des services	53 000
Chapitre 65	9 800	Dotations et participations	135 676
		Autres produits de gestion courante	1.78
		Atténuation de charges	50
Total général	199 786	Total général	199 786

Une subvention pour l'association « les Bambins » de 1 000 euros a été votée par le Comité Syndical et inscrite au BP 2025

2. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement du SIVOS DE L'UNION regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du SIVOS DE L'UNION. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : le report du solde d'exécution, le virement de la section fonctionnement, la FCTVA

La section d'investissement 2025 s'équilibre à 4 742.29 euros.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Achat de mobilier et matériel scolaire	1 000	Report du solde d'exécution	3 424.72
Aménagement de la cantine	3 242.29	Affectation du résultat	0
Achat de matériel et équipement du secrétariat	500	Dotations fonds divers Réserves	1 317.57
Total général	4 742.29	Total général	4 742.29

Le budget global 2025 est de 204 528.29 euros. Après une baisse de 2023 à 2024 de 5860.99 euros, le budget global a augmenté de 24 394 .57 entre 2024 et 2025.

Cette augmentation est due à la modification des statuts, dans lesquels le remboursement des frais pour les bâtiments partagés a été ajouté aux dépenses de fonctionnement.

Le montant de ces frais pour 2025 s'élève à 17 229.32 euros.

Les principaux projets sont :

À la suite de la discussion sur les possibilités des participations des communes et du résultat négatif des réalisations du budget 2025, Le Comité Syndical a voté la réduction des projets d'investissement pour le budget 2025.

Pour le fonctionnement, l'objectif est de réduire les dépenses au chapitre 11, charges à caractère général et chapitre 12, charges de personnel.

Conclusion :

En fonctionnement, le budget 2025 augmente de 23 546 euros par rapport au budget 2024.

Cette augmentation est la conséquence du remboursement des frais pour les bâtiments partagés, qui augmente la participation des communes tout en remboursant les frais des bâtiments. Finalement 17 2229.32 euros sont redistribués aux communes, l'augmentation réelle du budget 2025 en fonctionnement est de $(199789-17229.32) - 176240 = 6316.68$ euros

En investissement il augmente de 848.57 euros par rapport au budget 2024

Cette hausse du budget en investissement est dû à la récupération de la FCTVA sur l'investissement. Ce montant permet de faire face aux dépenses urgentes mais pas d'investir dans de nouveaux projets

Le Comité syndical a voté à l'unanimité le 02 avril 2025, le Budget Primitif 2025

Fait à Graimbouville, le 03 avril 2025


 SYNDICAT DE L'UNION
 La Présidente :
 Brigitte ESTRIER

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le



ID : 076-257604850-20250402-BP_2025-BF